

Régime canadien de soins dentaires

Canadian Dental Care Plan

Mise à jour concernant le remboursement des frais des laboratoires commerciaux

Quoi de neuf?

Depuis le 17 octobre 2025, le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) a établi des limites au remboursement des frais des laboratoires commerciaux afin d'assurer une gestion saine des fonds publics.

À compter du 1er avril 2026, la part des frais des laboratoires commerciaux couverte par le régime augmentera.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Votre facture pour les services de santé buccodentaire est finalisée à la date de prestation du service.

Compte tenu des nouvelles limites introduites le 17 octobre 2025, certains membres du RCSD ont peut-être vu leurs dépenses personnelles augmenter si la part des frais de laboratoire sur leur facture est supérieure au montant maximal pris en charge par le RCSD. Comme pour tous les services couverts en vertu du régime, les membres du RCSD devront payer directement à leur fournisseur de soins buccodentaires tout montant non couvert.

En raison de l'augmentation qui entrera en vigueur le 1er avril 2026, si vous avez terminé votre traitement à cette date ou après, vous pourriez payer un coût inférieur à celui indiqué dans votre estimation, celle-ci ayant été fournie entre le 17 octobre 2025 et le 31 mars 2026.

Comment ce changement affectera-t-il votre couverture?

Si les frais des laboratoires commerciaux sont supérieurs au montant pris en charge par le RCSD, vous devrez peut-être payer la différence. Cela peut se produire même si une estimation préapprouvée indiquait initialement que vous devriez payer un montant différent. Ce coût s'ajoute à vos montants de quote-part, si une quote-part s'applique à votre cas.

Avant de recevoir le traitement, vous devez discuter avec votre fournisseur afin de vous assurer que vous comprenez bien votre couverture et la part des frais que vous devrez éventuellement payer. Votre fournisseur peut soumettre une nouvelle estimation, mais cela retardera le traitement prévu.

Pour toute question, veuillez contacter le Centre d'appel de la Sun Life au 1-888-888-8110.